



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 25 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD

Absents : Mme Aurélie Renoust

Pouvoirs : Mme Aurélie Renoust pour Mme Annick Biguet

Secrétaire de séance : M. François Vivion

Date de convocation : 18 octobre 2016	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 8
Date d'affichage : 18 octobre 2016	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Il fait part des remarques envoyées par Mme Aurélie Renoust par mail. Les conseillers en prennent connaissance.

Il précise que le compte rendu est visé par le secrétaire de séance avant toute publication au public.

M. Nathalin Cleuet explique que toutes les remarques faites lors des conseils municipaux ne peuvent être notifiées. Un compte rendu n'est pas un procès verbal, enregistrer les séances n'est pas indispensable.

Monsieur le Maire précise que le compte rendu doit permettre de refléter le sens des propos tenus lors des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour concernant les travaux d'investissement 2016 : rénovation de la façade de la mairie. A l'unanimité, le conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Démission de M. Bruno Baudouin, réorganisation des commissions
2. Recrutement d'un agent en CAE pour l'entretien des bâtiments
3. Projet des statuts de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
4. Nouveaux statuts du syndicat Eaux de Vienne
5. Travaux d'investissement 2016 : rénovation de la façade de la mairie

Questions diverses

DELIBERATION 2016-44 : Démission de M. Bruno Baudouin

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier le 18 octobre 2016, de M. Bruno Baudouin, l'informant de sa démission du Conseil Municipal. Dans ce courrier il fait part de son mécontentement. En effet lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, M. Bruno Baudouin avait critiqué le coût de l'organisation des Heures Vagabondes et le repas de remerciements aux bénévoles.

Il avait, par ailleurs, estimé qu'à chaque réunion de Conseil Municipal l'ordre du jour ne lui laissait pas beaucoup de choix dans sa prise de décision compte tenu du rôle grandissant de l'intercommunalité.

L'ensemble des conseillers municipaux regrettent sa décision mais en prend acte.

M. François Vivion explique la déception de M. Bruno Baudouin sur le rôle espéré en début de mandat et sa volonté de pouvoir prendre part à plus de décision au sein du Conseil Municipal. Il affirme qu'il faut rester pour exprimer son point de vue ; bien que de plus en plus il semble que le Conseil Municipal n'aura que de simples avis à donner, tout étant décidé dans les regroupements de communes.

Monsieur le Maire confirme que la marge de manœuvre des communes se restreint progressivement au profit de la communauté de communes qui acquière de plus en plus de compétences.

M. Patrick Vignaud précise qu'en rapport à l'organisation du concert des heures vagabondes, les décisions prises en marge ont été minimales. Tout le Conseil Municipal était d'accord pour arrêter le repas champêtre en juin au profit des Heures Vagabondes en juillet. Et qu'il est normal de remercier les personnes ayant pris de leur temps pour aider la commune.

Mme Annick Biguet estime que le respect vis-à-vis des bénévoles est la moindre des politesses à avoir.

Il est demandé de pourvoir au remplacement de M. Bruno Baudouin dans les différents syndicats intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de nommer aux syndicats intercommunaux** : ♦ Délégué titulaire du syndicat Energies Vienne : Mme Alison McDonagh

♦ Délégué titulaire du syndicat de rivière : Mme Alison McDonagh

♦ Délégué suppléant au syndicat de la gestion du collège de L'Isle Jourdain : M. Nathalin Cleuet

- **de ne pas nommer** de nouveaux membres dans les commissions communales mais tous les conseillers sont invités aux réunions s'ils le désirent.

DELIBERATION 2016-45 : Recrutement d'un agent en CAE pour l'entretien des bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Alexandra Mautré employée en tant qu'agent d'entretien des bâtiments communaux, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, ne souhaite pas renouveler son contrat qui prendra fin le 1^{er} décembre 2016.

Il convient de la remplacer à partir du 1^{er} décembre 2016.

Mme Annick Biguet demande si l'absence de Mme Mautré s'est une nouvelle fois répétée et si elle s'était expliquée.

Mme Alison McDonagh confirme au Conseil Municipal les absences non justifiées de Mme Mautré. Elle ne semble plus motivée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les entretiens d'embauche se tiendront le mercredi 2 novembre à partir de 10h, 5 personnes seront reçues. Il informe, qu'actuellement les contrats aidés de type CUI-CAE sont des contrats d'une période de 12 mois maximum renouvelable une fois, pour une durée hebdomadaire de 20h.

Il invite les conseillers municipaux le souhaitant, à venir aux entretiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de recruter** un agent en contrat CAE pour une durée de 12 mois renouvelable une fois à hauteur de 20h par semaine afin d'entretenir les bâtiments communaux.

DELIBERATION 2016-46 : Projet des statuts de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil communautaire du 11 octobre 2016 a approuvé par délibération la proposition de projet des statuts de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. La révision permet d'uniformiser les statuts en vigueur de la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la Communauté de Communes du Lussacois et de prendre dès le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences sur l'ensemble du territoire des 55 communes de la future Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la communauté de communes du Montmorillonnais va devenir au 1^{er} janvier 2017 la communauté de communes Vienne et Gartempe ; elle passe de 37 communes à 55 communes.

Les statuts changent par l'acquisition de nouvelles compétences notamment voirie et petite enfance.

M. Nathalin Cleuet explique qu'en terme de compétence voirie, la prise en charge va être fluctuante pendant une année le temps d'organiser la mise en place sur le territoire. C'est pourquoi le syndicat de voirie de la région de L'Isle Jourdain sera présent pour les travaux de 2017.

Avec la nouvelle intercommunalité, il y aura 1500 km de voirie à gérer. Les priorités vont être modifiées ; seule la voirie amenant à un hameau de plus de 3 feux (3 habitations) sera prise en compte pour des travaux éventuels par la nouvelle Communauté de Communes. Le système de gestion n'est pas encore défini.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts en matière de voirie.

M. François Vivion demande l'impact sur nos petites communes.

M. Nathalin Cleuet répond que le premier avantage est surtout financier, en terme d'appel d'offre mais l'inconvénient jouera sur les délais d'interventions qui s'effectueront sûrement sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- **d'accepter** la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais

DELIBERATION 2016-47 : Nouveaux statuts du syndicat Eaux de Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le comité syndical d'Eaux de Vienne a approuvé ses statuts. Le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du

mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne des établissements publics de coopération intercommunale. La Communauté de Communes se substituera aux communes pour la représentation au sein du syndicat.

Outre ces dispositions, les statuts actuels visés par arrêté préfectoral du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

M. Nathalin Cleuet explique que cela permettrait d'avoir moins de représentant et de minimiser le risque du quorum récurant comme lors des réunions SIMER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de ne pas approuver** les nouveaux statuts du syndicat Eaux de Vienne

DELIBERATION 2016-48 : Travaux d'investissement 2016 : rénovation de la façade de la mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 26 janvier 2016, par délibération n°2016-07, concernant la rénovation de la façade de la mairie, le Conseil municipal avait choisi de retenir le devis de l'entreprise Baillargeat pour un montant des travaux de 31 301.60€ HT soit 37 651.92€ TTC.

Il convient désormais de faire le point sur le plan de financement en tenant compte des subventions accordées :

Est accordée, par le Conseil départemental dans le cadre du PADC, une subvention d'un montant de 8000.00€ ;

Est accordée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fonds d'aide aux communes, une subvention d'un montant de 3133.00€ ;

Il reste donc à confirmer la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, d'un montant de 10 329.00€

La part d'autofinancement de la commune s'élèverait à 16 189.92€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder un avis favorable** à ce plan de financement.

Questions diverses

Plan d'eau :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le dossier pour la demande de vidange, envisagée pour gérer les poissons indésirables et assainir le plan d'eau, est en cours. La période envisagée est en novembre étant donné le faible niveau d'eau.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté l'association de pêche la Carpe Avallaise, pour une aide matériel, qu'il tente une nouvelle fois de recontacter la fédération de pêche pour une aide technique. L'association de pêche est d'accord.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura besoin d'une pompe pour évacuer l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que le processus de changement de statut du plan d'eau est toujours d'actualité.

M. François Vivion demande si un curage est prévu.

Monsieur le Maire répond que si un curage est fait, il est possible que cela creuse encore plus le plan d'eau, ce qui pourrait nuire à son étanchéité.

M. Patrick Vignaud explique que cela n'est pas possible à condition d'attendre que le fond sèche pour curer la vase.

Monsieur le Maire explique que le plan d'eau n'a pas uniquement une vocation pour la pêche ; il faut penser à la baignade en période estivale.

Abbaye de la Réau :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la vente de l'Abbaye de la Réau. Les nouveaux propriétaires souhaitent rencontrer le maire pour une présentation et expliquer les différents projets envisagés.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux, la présidente du comité des fêtes et le président de Génération Solidarités Loisirs à cette rencontre le vendredi 28 octobre à 10h à la mairie.

Commission des finances :

Mme Alison McDonagh fait le compte rendu de la commission des finances du 19 octobre 2016.

Mme Annick Biguet demande s'il y a du nouveau sur l'importante facture de gaz de la mairie.

Monsieur le Maire répond qu'il a contacté M. Aladavid de la Sorégies pour une étude de la consommation et l'entreprise Vaillier pour une vérification de la chaudière.

M. Nathalin Cleuet demande s'il n'y aurait pas un lien avec le thermostat posé au niveau de la porte d'entrée.

Mme Alison McDonagh informe les membres du conseil de la renégociation avec Orange pour un regroupement des 5 lignes de la commune (téléphone mairie, internet mairie, fax, mobile et internet salle polyvalente).

Epicerie

M. Edmond Bernard demande des nouvelles des loyers impayés.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été envoyé et qu'à ce jour il n'y a aucun changement.

11 novembre

Mme Alison McDonagh informe les membres du Conseil Municipal que le repas du 11 novembre honorant les soldats St Martinois morts en 1916 aura lieu à la salle polyvalente. Les anciens combattants de St Martin – Jossé – Payroux y seront présents. Un devis pour le prix du repas a été demandé au restaurant du Pont Creusé.

Le rassemblement précédant la cérémonie aura lieu à 11h15 devant la mairie.

APE LE Vigeant

M. François Vivion demande les disponibilités de la salle polyvalente pour un repas organisé par l'APE de l'école du Vigeant. Location à titre gracieux acceptée par le Conseil Municipal compte tenu de la non participation financière de la commune de St Martin L'Ars aux frais de fonctionnement de l'école du Vigeant.

SIMER

M. Nathalin Cleuet fait le compte rendu de la réunion du SIMER du 18 octobre 2016. Des changements vont être apportés au fonctionnement à partir de 2017. Le nombre de vice-président sera augmenté et ils seront dorénavant indemnisés. Une convention avec le grand Potiers et Châtellerault est en cours. Le syndicat passe de 167 communes à 163 communes. La commune de Persac demande d'y adhérer.

Matériel communal

M. Nathalin Cleuet informe le Conseil Municipal d'une possibilité d'ajouter une balayeuse sur la tondeuse ; un devis a été demandé auprès de Blanchard Motoculture.

Le prix de la location d'une balayeuse derrière le tracteur serait de 380€ par jour.

Zéro phyto

La charte régionale Terre saine permet d'obtenir une subvention à hauteur de 80% plafonné à 1000€ pour l'achat de matériel permettant de ne plus utiliser des pesticides.

Accessibilité

Il est remarqué que les passerelles du plan d'eau ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un devis pour les remplacer serait souhaitable.

Projet 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les demandes de subvention auprès du conseil départemental pour l'année 2017 sont à déposer au plus tard le 28 février 2017.

Un projet de voirie serait à étudier avec l'aide départementale de 17500€.

Fin de la réunion 22h30